

# **BOURSES PARTICIPATION CONGRES INTERNATIONAUX**

## **Internes DES de MPR**

### **RÈGLEMENT**

**Comité Scientifique de la SOFMER, Janvier 2019**

#### **1. DÉFINITION**

Des bourses annuelles de défraiement partiel d'un déplacement en congrès international sont offertes aux internes DES de MPR par la SOFMER, sous réserve de la soumission d'un dossier et de l'acceptation de celui-ci par le Comité Scientifique de la SOFMER.

#### **2. CONGRES CONCERNES en 2019**

International Society of Physical Medicine and Rehabilitation: Kobe, Japon

⇒ *Fin de la période de soumission des résumés: lundi 14/1/2019*

#### **3. MODALITES DE SELECTION**

- Internes DES de MPR ou CCA en fonction

- Dépôt d'un dossier par mail: [secretariatsofmer@gmail.com](mailto:secretariatsofmer@gmail.com)

1. *coordonnées du candidat,*
2. *titre de la communication,*
3. *type de communication (communication orale ou communication affichée),*
4. *double du courrier attestant de l'acceptation de l'abstract,*
5. *version intégrale de l'abstract soumis,*
6. *montant de l'inscription au congrès*

- Dead line de soumission des candidatures 28/2/2019

- Sélection par un jury de quatre personnes constitué du Président du Comité scientifique de la SOFMER, du vice président du Comité Scientifique de la SOFMER et de deux autres membres du conseil scientifique de la SOFMER.

- Deux bourses maximum peuvent être attribuées par congrès. En fonction de la qualité des dossiers reçus, la SOFMER se réserve le droit ne pas attribuer toutes les bourses.

#### **4. DROITS ET DEVOIR DES LAUREATS**

La SOFMER s'engage à défrayer les candidats retenus pour un montant maximal de 600 euros, sur justificatifs.

Les internes lauréats s'engagent à

- apposer le logo Sofmer sur leur poster/présentation orale.
- publier une « brève » dans les Actualités en MPR
- mettre leur communication en ligne sur le site de la Sofmer.